



## Extrait du registre des délibérations du Comité syndical

### Séance du 4 février 2025

Le Comité syndical, convoqué le 21 janvier 2025, s'est réuni le 4 février 2025 à 9 heures 30, Salle des fêtes (Mairie de Châteaulin), sous la présidence de Monsieur Gaël CALVAR.

- délégués en exercice : 26
- présents : 11
- votants : 19

#### Etaient présents :

Collège des départements : **Amélie CARO, Julien POUPON.**

Collège des communes et communautés de communes : **Gaël CALVAR, Laura JAMBOU, Marc PASQUALINI, Patrick WAQUIER.**

Collège des producteurs d'eau à partir des eaux de surface : **Christian HORELLOU, Roger LE SAUX, Bernard NOEL, Jean-François SARREAU, Philippe SINDE.**

#### Avaient donné pouvoir :

Collège des départements : **Jacques GOUEROU, Maël DE CALAN, Guy TALOC** (à Amélie CARO)

Collège des communes et communautés de communes : **Denis SALAÛN** (à Patrick WAQUIER)

Collège des producteurs d'eau à partir des eaux de surface : **Jean-Paul COZIEN** (à Roger LE SAUX), **Alain LE CAM et Hervé PHILIPPE** (à Philippe SINDE), **Gilles SALAÛN** (à Christian HORELLOU).

#### Excusés :

Viviane BERVAS  
Gwen LE NAY  
Aurélie MACACLIN

#### Assistaient en outre :

Michèle GUEHENNEUC, Responsable Paierie Départementale du Finistère  
Jacques BRULARD, Département du Finistère - DAAEE  
Xavier BADE, directeur de l'EPAGA  
Leïla GESTIN, gestionnaire à l'EPAGA

#### Secrétaire de séance :

Amélie CARO



## Breizh Bocage 3 : Demande de subvention pour l'animation 2025

CONSIDERANT les nouvelles modalités de financements des actions d'animation et de travaux bocagers et l'annonce du maintien de ces modalités en 2025 (cf mail de la Région du 19/12/2024 et réunion politique du 23/01/2025)

CONSIDERANT la stratégie Breizh Bocage 2023-2027 validée par le comité syndical du 20 juin 2023,

CONSIDERANT les éléments suivants :

L'animation 2025 du programme Breizh bocage comprend le poste de la chargée de mission actuelle (0.9 ETP) et celui du futur second chargé.e de mission (0.6 ETP) pour un volume total représentant 1,5 ETP, avec une répartition de :

- 0,75 ETP dédié au volet travaux bocagers
- 0,75 ETP dédié aux volets protection, gestion et valorisation du bocage

Le financement de ces 1.5 ETP est calculé selon les nouvelles modalités de Breizh bocage 3, qui sont :

- Taux de subvention à 65 % pour l'animation dédiée au volet travaux bocagers
- Taux de subvention à 50 % pour l'animation dédiée aux volets protection, gestion et valorisation du bocage
- La dépense éligible des coûts d'animation prise en compte passe à un barème forfaitaire, fixé à 34,12 €/heure.

Au regard de ces nouvelles modalités, le montant subventionnable est de 82 263.32 €, avec une subvention de 47 303.97 €.

Il est proposé au comité syndical :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel pour l'animation 2025 du programme Breizh bocage
- D'inscrire les crédits correspondants au Budget 2025
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des différents partenaires du programme, via le guichet unique
- D'autoriser le Président à signer les actes et contrats liés à ce programme

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Pour extrait certifié conforme

le 4 février 2025,

Le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant  
le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour  
Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois  
à compter de la présente notification.

**Le Président,**

**Gaël CALVAR**